

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1315

présenté par

M. Benbrahim, M. Potier, M. Roussel, Mme Pantel, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon,
M. David, Mme Jourdan, M. Proença et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.